1. Accueil
2. Entity Print

Crédits aux particuliers Fév 2022

Les dernières parutions

Crédits aux particuliers Jan 2024 | Crédits aux particuliers Déc 2023 | Crédits aux particuliers Nov 2023 | Toutes les parutions

La croissance des crédits à l'habitat reste soutenue en février

Encours et taux de croissance annuel (données non cvs)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

Variations d'encours mensuelles des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)

Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)

Taux de croissance annuel de l'encours des crédits aux particuliers poursuit sa progression en février

Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(Montants en milliards d'euros, taux en %)

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(En pourcentage)

Taux de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat

(Taux en %, sur 12 mois glissants)

Crédits nouveaux mensuels CVS en milliards d'euros

Composantes par les établissements de crédit (stable 0,0 %)

Pour en savoir plus : séries longues, publication, méthodologie

Les données détaillées par la Banque de France sont accessibles à l'adresse Webstat Banque de France

Crédits aux particuliers résidents par des institutions financières monétaires résidentes

Crédits aux particuliers résidents, hors découverts, hors prêts relais, AR (202202.pdf (PDF - 172 Ko))

Les taux d'intérêt sont présentés hors frais accessoires (assurance, garantie, etc.).

STATINFO, février 2022

Les crédits aux particuliers

- part de renégociation des crédits à l'habitat

Variable de croisement

Chiffres Banque de France

(En %) (c)

- prêts amortissables à la consommation (b)

- découverts aux particuliers (d)

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue.

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente » et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit ») sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation.

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échéancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées (f) Données provisoires (g) Estimations avancées

Image not found or type unknown

Le taux de croissance annuel de l'encours des crédits aux particuliers poursuit sa progression en février 2022 (+6,6 % en janvier 2022) et contribue toujours positivement à la croissance des crédits aux ménages (+6,8 % en janvier 2022). Le taux de croissance des crédits à la consommation reste stable (0,0 %) et celui des crédits à l'habitat poursuit sa progression (+7,6 % en janvier 2022).

Le taux de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat, calculé en prenant en compte les « crédits fractionnés » (crédits à l'habitat dont le montant est supérieur à 75 000 euros et dont la durée est supérieure à 240 mois), s'établit à 23,6 % en février 2022 (18,6 % hors renégociations par les établissements de crédit).

Les crédits nouveaux à l'habitat (23,2 milliards d'euros) par rapport à février. Compte tenu de moindres renégociations, la croissance annuelle des encours atteindrait +6,8 %. L'évolution des taux variable de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place. En revanche, la production des nouveaux crédits à l'habitat hors renégociations

Les taux d'intérêt sur les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits. En effet, d'une part, les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et, d'autre part, ils sont diminués des amortissements des anciens crédits. Les taux d'intérêt mensuels présentés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats externes de crédits.

A compter du 1er octobre 2021, la Banque de France propose également une estimation avancée de la production de crédits nouveaux et de taux d'intérêt, obtenue à l'aide d'un modèle intégrant les conditions de marché (taux d'intérêt de référence, droits de mutation...) et les valeurs passées des variables estimées. La déviation absolue de prévision est en moyenne de 0,6 milliard d'euros sur longue période, soit 3% du flux brut moyen. Pour les taux d'intérêt, elle est de 1 point de base en moyenne.